



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

Numéro 199

publié le 13 septembre 2023

Table des matières

Décisions émanant de l'administration générale (AG)	3
• Décision n° 2023-89 AG du 28 août 2023 portant délégation de signature à la directrice de l'action régionale	4
Décisions émanant de la direction des affaires financières (DAF)	6
• Décision tarifaire n° 23-45F du 31 août 2023 - Complémentaire à la DT n° 23-33 F - EPN 14 - Droit et Immobilier - Tarif des actions de formation - Année universitaire 2023- 2024	7
Décisions émanant de la direction nationale des formations (DNF).....	11
• Note de règlement n° 2023-12/DNF du 1er septembre 2023 relative à la validation automatique accordée au titre de la Validation des Études Supérieures (VES) pour les accès aux diplômes et validations d'unités des diplômes de la chaire de BTP	12
Actes publiés à titre informatif	31
• Décision n° 2023-88 AG du 28 août 2023 portant nomination de la directrice de l'action régionale (DirAr).....	32

Décisions émanant de l'administration générale (AG)

DÉCISION N° 2023 – 89 AG portant délégation de signature à la directrice de l'action régionale

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 89-108 du 20 février 1989 modifié relatif aux centres régionaux du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers – Mme FAUVARQUE-COSSON (Bénédictte),

Vu le règlement intérieur en vigueur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam dans sa séance plénière du 13 mars 2019, portant délégations du conseil d'administration du Cnam à l'administrateur général du Cnam,

Vu la décision n°2015-10 du 5 février 2015 portant création de la direction de l'action régionale (DirAR),

Vu le contrat de travail n° 2023-1521 DRH du 18 juillet 2023 signé entre le Conservatoire national des arts et métiers et madame Aude BONO-VANDORME,

Vu la décision n°2023-88 AG du 28 août 2023 portant nomination de la directrice de l'action régionale (DirAR),

DECIDE :

Article 1 – Délégation de signature en matière financière

Madame Aude BONO-VANDORME, directrice de l'action régionale (DirAR), reçoit délégation à l'effet de signer les actes à caractère financier relevant de ses attributions, dans les conditions décrites aux articles 1.1 à 1.3 ci-après, en cas d'absence ou d'empêchement de l'adjoint de l'administratrice générale chargé du développement, des partenariats et des relations externes.

Article 1.1 – Engagement des dépenses

Dans la limite d'un montant par opération de quatre-vingt-dix mille euros hors taxes (90.000 € HT), Madame Aude BONO-VANDORME reçoit délégation à l'effet de procéder à l'engagement des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées aux activités relevant de ses attributions, quelle qu'en soit la forme, y compris les contrats de la commande publique (bon de commande, lettre de commande, convention de fonctionnement ou de sous-traitance, bordereau de régie d'avances, marché, avenant, mise au point, lettre de rejet etc.).

Dans le cas où la réglementation relative aux procédures de marchés publics est applicable, cette délégation s'exerce conformément à ladite réglementation.

Sont exclus de la présente délégation les engagements de dépense concernant les baux immobiliers, les engagements de dépense d'investissement de travaux immobiliers, ainsi que les engagements de dépenses liées aux recrutements des personnels.

Article 1.2 – Certification du service fait

Madame Aude BONO-VANDORME reçoit délégation à l'effet de certifier :

- le service fait relatif aux dépenses de fonctionnement et d'investissement engagées par la direction de l'action régionale,
- les états de service fait des personnels permanents ou temporaires placés sous son autorité, sous forme de vacations, d'heures supplémentaires ou complémentaires (administratives, techniques et d'enseignement).

La responsable désignée à l'article 1er de la présente décision reçoit délégation à l'effet de signer les déclarations de sous-traitance et les décomptes de pénalités relatifs aux actes d'engagement effectués conformément à l'article 1.1.

Article 1.3 – Ordres de mission

Madame Aude BONO-VANDORME reçoit délégation à l'effet de signer les ordres de mission des personnels relevant de la direction de l'action régionale et des personnes invitées dans le cadre des activités des centres associés, ainsi que les états de frais relatifs à ces missions.

Cette délégation s'exerce conformément aux dispositions du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Article 2 – Délégation de signature concernant les demandes d'agrément des enseignants des centres associés

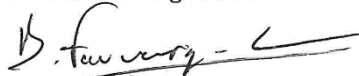
Madame Aude BONO-VANDORME reçoit délégation à l'effet de signer les agréments des enseignants des centres associés, ainsi que les refus d'agrément.

Article 3 – Exécution et date d'effet

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Paris, le 28 août 2023

L'administratrice générale



Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

Diffusion :

- Madame Aude BONO-VANDORME

Copie à :

- Monsieur l'agent comptable
- Monsieur le directeur général des services
- Monsieur l'adjoint de l'administratrice générale chargé du développement, des partenariats et des relations externes
- Madame la directrice des ressources humaines
- Madame la directrice des affaires financières

**Décisions émanant de la direction des affaires financières
(DAF)**

DECISION TARIFAIRE N° 23-45F
Complémentaire à la DT n° 23-33 F

EPN 14 - Droit et Immobilier

Tarif des actions de formation
Année universitaire 2023- 2024

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,
Vu le Code du travail ;
Vu le Code de l'éducation ;
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;
Vu le règlement intérieur du Cnam ;
Vu le décret n° 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Cnam ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'administrateur général, notamment en matière tarifaire ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 25 juin 2020 relative à la politique tarifaire de l'établissement;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 8 juillet 2021 relative à la politique d'exonération ;
Vu la décision n° 23-33 F du 23 juin 2023 portant tarification des actions de formation 2023-2024 à l'EPN 14 ;

DECIDE :

Article 1 - Tarifs 2023-2024

Tarif financé par un tiers : tarif applicable en cas de financement par un tiers (soit directement par l'employeur, soit par l'intermédiaire d'un tiers financeur quel qu'il soit).

Tarif individuel : tarif applicable en cas de prise en charge individuelle intégrale par l'élève avec possibilité d'exonération.

1.1. Tarif financé par un tiers et tarif individuel : Master 1^{ère} année, inscription aux UE à la carte et réinscription à l'UA pour les anciens élèves finalisant l'ancienne maquette.

- Master Droit, Économie, Gestion mention Droit de l'immobilier (MR132), composé d'unités d'enseignement (UE) à la carte

Code UE	Libellé	Descriptif	Tarif financé par un tiers	Tarif individuel
DRM101	Planification urbaine et autorisations d'urbanisme	6 crédits - HTT ou FS ou TO	1 000 €	500 €
DRM108	Économie immobilière	6 crédits - HTT ou FS ou TO	1 000 €	500 €
DRM115	Responsabilité et assurance des constructeurs	6 crédits - HTT ou FS ou TO	1 000 €	500 €
DRM119	Enjeux environnementaux et immobilier	6 crédits - HTT ou FS ou TO	1 000 €	500 €
DRM129	Financement immobilier privé	3 crédits - HTT ou FS ou TO	500 €	250 €
DRM132	Marchés publics de travaux et de maîtrise d'œuvre	3 crédits - HTT ou FS ou TO	500 €	250 €
DRM140	Fiscalité immobilière générale	3 crédits - HTT ou FS ou TO	500 €	250 €
DRM142	Sociétés immobilières	3 crédits - HTT ou FS ou TO	500 €	250 €
DRM143	Statuts d'occupation des biens immobiliers	3 crédits - HTT ou FS ou TO	500 €	250 €
DRM144	Autorisations patrimoniales et archéologie préventive	3 crédits - HTT ou FS ou TO	500 €	250 €
DRM145	Construction durable	3 crédits - HTT ou FS ou TO	500 €	250 €
DRM146	Sécurité, accessibilité et confort des bâtiments	3 crédits - HTT ou FS ou TO	500 €	250 €

UA DROH	Droits de réinscription en 3eme et 4eme année.	Réinscription pour achever l'UA DROH liée au mémoire de recherche.	200 €	100 €
------------	---	---	-------	-------

1.2. Tarifs Master 1^{ère} année - inscription par blocs de compétences

Master Droit, Économie, Gestion mention Droit de l'immobilier (MR132)

Code BDO	Nom du Bloc (BDO)	Tarif
MR132B10	Aspects économiques, financiers et organisationnels des activités immobilières	2 400 €
MR132B20	Enjeux urbains, environnementaux et patrimoniaux des activités immobilières	2 000 €
MR132B30	Cadre technique et juridique des travaux immobiliers	2 000 €

Article 2 - Exonération totale

Bénéficie d'une exonération totale, l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Auditeur du Cnam déjà inscrit dans un cursus incluant le(s) UE sollicitée(s)
- Apprenti.e du Cnam ou en convention avec le Cnam
- Personnel permanent du Cnam (agent titulaire ou contractuel de dix mois et plus) inscrit uniquement à l'offre de formation du Cnam-Etablissement public

Article 3- Exonération partielle

Bénéficie d'une exonération partielle (25 % du tarif individuel), l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA)
- Bénéficiaire de l'allocation spécifique de solidarité (ASS)
- Bénéficiaire de l'allocation pour adulte handicapé (AAH)
- Demandeur d'emploi en fin de droits
- Réfugié (sur présentation de la carte de réfugié délivrée par l'OFPRA)
- Personne placée sous-main de justice

Article 4 - Validité de la présente décision

L'administratrice générale et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 31/08/2023 .

Pour l'administratrice générale
et par délégation
Florian CAHAGNE
Directeur général des services

Imputation de la recette : EPN 14

**Décisions émanant de la direction nationale des formations
(DNF)**

NOTE DE REGLEMENT N° 2023-12/DNF
Relative à la validation automatique accordée au titre de la Validation des
Études Supérieures (VES) pour les accès aux diplômes et validations
d'unités des diplômes de la chaire de BTP, détaillés ci-après

Applicable le 1/9/2023

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et 2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de validation au moyen du dossier de VES via la jurisprudence, qui comprendra uniquement les copies des diplômes obtenus.

Avertissement : La chaire BTP ne fait pas d'examen préalable des VES. Seuls les dossiers déposés dans le cadre formel de la VES sont expertisés.

Sommaire :

1. Champ d'application de la VES et des mesures transitoires	2
2. Cas particuliers.....	2
3. UE d'anglais dans l'ensemble des diplômes BTP	2
4. DUS01 – DEUST BTP	3
4.1 Accès aux diplômes par VES	3
4.2 Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes	3
5. LP13501Z – LP bureau d'études structures – admission en troisième année	3
5.1 Accès aux diplômes par VES	3
5.2 Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes	3
6. LP13502Z – LP management et conduite de travaux – admission en troisième année	4
6.1 Accès aux diplômes par VES	4
6.2 Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes	4
7. LP13503Z – LP économie de la construction – admission en troisième année.....	5
7.1 Accès aux diplômes par VES	5
7.2 Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes	5
8. LP13504Z – LP BIM – admission en troisième année	6
8.1 Accès aux diplômes par VES	6
8.2 Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes	7
9. LP13505Z – LP énergétique et fluides du bâtiment – admission en troisième année.....	7
9.1 Accès aux diplômes par VES	7
9.2 Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes	8
10. Diplômes de la filière Bâtiment	8
10.1 Accès aux diplômes par VES	9
10.2 Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes	9
10.3 Accords spécifiques aux CCR ultramarins.....	11
10.4 Accords spécifiques au Centre Cnam INPHB d'Abidjan	12
11. Diplômes de la filière Travaux Publics	12

1/19

11.1	Accès aux diplômes par VES	13
11.2	Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes	13
11.3	Accords spécifiques au Centre Cnam INPHB d'Abidjan	15
12.	Diplômes en Structure	16
12.1	Accès aux diplômes par VES	16
12.2	Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes	16
13.	Diplômes en Géotechnique	18
13.1	Accès aux diplômes par VES	18
13.2	Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes	18
14.	Diplômes de la filière Aménagement et Environnement	19

Glossaire :

- UE = unité d'enseignement
- US = unité d'enseignement spécifique à l'alternance
- UA = unité d'activités (expérience professionnelle, stage, mémoire, projet tuteuré,..)
- UE BTP = UE de bâtiment et travaux publics
- UE SHES BTP = UE de sciences humaines économiques et sociales appliquées au BTP : BTP113, BTP197, BTP198, BTP199
- UE SHES = UE de sciences humaines économiques et sociales : ENG210, MSE102, TET102 ou bouquet d'UE de l'Ei-Cnam

1. Champ d'application de la VES et des mesures transitoires

La VES ne concerne pas les UE obtenues Cnam. Les candidats concernés par les équivalences d'US/UE et les mesures transitoires ne doivent pas constituer un dossier de demande de VES. La validation se fait au moment de la diplomation par application des mesures transitoires par les services de scolarité ou par accord du responsable national du diplôme dans les cas particuliers.

2. Cas particuliers

Les cas particuliers non traités ci-après seront soumis par le CCR à l'avis du responsable national grâce au dossier classique VES. Dans ce cas, il vous ait demandé de joindre uniquement les documents suivants à votre dossier de VES à savoir :

- CV
- Copie des diplômes
- Relevés de notes faisant apparaître les semestres, les matières, les notes et les ECTS acquis
- Toutes les décisions de VES, VAE, VAPP et le relevé de notes du Cnam.

Ne sont pas demandés :

- Les référentiels des diplômes
- Les mémoires
- Les « books »

3. UE d'anglais dans l'ensemble des diplômes BTP

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES :
Test d'anglais de niveau B1, B2, C1, C2	Toutes UE d'enseignement d'anglais de 6 ECTS

4. DUS01 – DEUST BTP

4.1 Accès aux diplômes par VES

Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu (hors Cnam)	Accès au diplôme accordé sous réserve de valider les UE ci-dessous :
Bac ou équivalent (niveau 4)	
CP5300A Certificat professionnel Technologie de la construction	Accès de droit

4.2 Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes

Le tableau ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES :
BAC+1 HESAM du Cnam	<ul style="list-style-type: none">• CCE001 Outils et démarche de la communication écrite et orale (4 ECTS)• CFA006 Bases et outils de gestion de l'entreprise (6 ECTS)• DNF001 Ouverture au monde du numérique (4 ECTS)
Bac+2 ou équivalent (niveau 5)	
Bac ou équivalent (niveau 4) et trois ans d'expériences professionnelles	

5. LP13501Z – LP bureau d'études structures – admission en troisième année

5.1 Accès aux diplômes par VES

Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu (hors Cnam)	Accès au diplôme accordé sous réserve de valider les UE ci-dessous :
BTS, DUT, BUT, DEUST BTP	Accès de droit
Licence ou Master d'architecture	<ul style="list-style-type: none">• BTP005 RDM (6 ECTS)
Autre Bac+2 BTP	<ul style="list-style-type: none">• BTP005 RDM (6 ECTS)
BTS, L2, LP, Master du domaine d'urbanisme ou d'immobilier	<ul style="list-style-type: none">• BTP003 Maquette numérique (6 ECTS)• BTP005 RDM (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine scientifique ou/et technique	<ul style="list-style-type: none">• BTP001 Construction (6 ECTS)• BTP003 Maquette numérique (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine économie ou/et gestion	<ul style="list-style-type: none">• BTP001 Construction (6 ECTS)• BTP003 Maquette numérique (6 ECTS)• BTP005 RDM (6 ECTS)

5.2 Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES

5.2.1 Diplômes d'architecture (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence d'architecture	<ul style="list-style-type: none">• BTP120 Management de projet BIM (6 ECTS)• 1 UE d'Anglais (6 ECTS)• UABT16 Expérience professionnelle et Projet tutoré de LP génie civil (18 ECTS)
Master d'architecture, Architecte DPLG ou HMO	

5.2.2 Diplômes de génie civil (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
LP métiers du BTP / BUT génie civil	<ul style="list-style-type: none"> • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT16 Expérience professionnelle et Projet tutoré de LP génie civil (18 ECTS)
Licence de génie civil	<ul style="list-style-type: none"> • UTC110 Mathématiques appliquées (3 ECTS) • UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT16 Expérience professionnelle et Projet tutoré de LP génie civil (18 ECTS)
Master de génie civil	<ul style="list-style-type: none"> • UTC110 Mathématiques appliquées (3 ECTS) • UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT16 Expérience professionnelle et Projet tutoré de LP génie civil (18 ECTS)

5.2.3 Diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence en sciences et/ou techniques	<ul style="list-style-type: none"> • UTC110 Mathématiques appliquées (3 ECTS) • UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS)
Master de sciences et/ou techniques	
Ingénieur CTI	

5.2.4 Diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence ou LP d'économie, gestion, management	<ul style="list-style-type: none"> • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS)
Master d'économie, gestion, management	<ul style="list-style-type: none"> • UTC110 Mathématiques appliquées (3 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS)

6. LP13502Z – LP management et conduite de travaux – admission en troisième année

6.1 Accès aux diplômes par VES

Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu (hors Cnam)	Accès au diplôme accordé sous réserve de valider les UE ci-dessous :
BTS, DUT, BUT, DEUST BTP	<ul style="list-style-type: none"> • Accès de droit
Autre Bac+2 BTP	
Licence ou Master d'architecture	
BTS, L2, LP, Master du domaine d'urbanisme ou d'immobilier	<ul style="list-style-type: none"> • BTP001 Construction (6 ECTS) • BTP003 Maquette numérique (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine scientifique ou/et technique	
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine économie ou/et gestion	

6.2 Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES

6.2.1 Diplômes d'architecture (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence d'architecture	<ul style="list-style-type: none">• Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS)• UABT16 Expérience professionnelle et Projet tutoré de LP génie civil (18 ECTS)
Master d'architecture, Architecte DPLG ou HMO	

6.2.2 Diplômes de génie civil (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence de génie civil	<ul style="list-style-type: none">• Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS)• UABT16 Expérience professionnelle et Projet tutoré de LP génie civil (18 ECTS)
LP métiers du BTP / BUT génie civil	
Master de génie civil	<ul style="list-style-type: none">• TET102 Management et organisation des entreprises (6 ECTS)• Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS)• UABT16 Expérience professionnelle et Projet tutoré de LP génie civil (18 ECTS)

6.2.3 Diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence en sciences et/ou techniques	<ul style="list-style-type: none">• Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS)• TET102 Management et organisation des entreprises (6 ECTS)• Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS)
Master de sciences et/ou techniques Ingénieur CTI	

6.2.4 Diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence ou LP d'économie, gestion, management	<ul style="list-style-type: none">• TET102 Management et organisation des entreprises (6 ECTS)• Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS)
Master d'économie, gestion, management	

7. LP13503Z – LP économie de la construction – admission en troisième année

7.1 Accès aux diplômes par VES

Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu (hors Cnam)	Accès au diplôme accordé sous réserve de valider les UE ci-dessous :
BTS, DUT, BUT, DEUST BTP	<ul style="list-style-type: none">• Accès de droit
Autre Bac+2 BTP	
Licence ou Master d'architecture	
BTS, L2, LP, Master du domaine d'urbanisme ou d'immobilier	<ul style="list-style-type: none">• BTP001 Construction (6 ECTS)• BTP003 Maquette numérique (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine scientifique ou/et technique	
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine économie ou/et gestion	

7.2 Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes

Les tableaux ci-après présentent les UE accordées automatiquement par la VES

7.2.1 Diplômes d'architecture (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence d'architecture	<ul style="list-style-type: none"> • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT16 Expérience professionnelle et Projet tutoré de LP génie civil (18 ECTS)
Master d'architecture, Architecte DPLG ou HMO	

7.2.2 Diplômes de génie civil (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence de génie civil	<ul style="list-style-type: none"> • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT16 Expérience professionnelle et Projet tutoré de LP génie civil (18 ECTS)
LP métiers du BTP / BUT génie civil	
Master de génie civil	<ul style="list-style-type: none"> • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • MSE102 Management et organisation des entreprises (6 ECTS) • UABT16 Expérience professionnelle et Projet tutoré de LP génie civil (18 ECTS)

7.2.3 Diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence en sciences et/ou techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS)
Master de sciences et/ou techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS)
Ingénieur CTI	<ul style="list-style-type: none"> • MSE102 Management et organisation des entreprises (6 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS)

7.2.4 Diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence ou LP d'économie, gestion, management	<ul style="list-style-type: none"> • MSE102 Management et organisation des entreprises (6 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS)
Master d'économie, gestion, management	

8. LP13504Z – LP BIM – admission en troisième année

8.1 Accès aux diplômes par VES

Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu (hors Cnam)	Accès au diplôme accordé sous réserve de valider les UE ci-dessous :
BTS, DUT, BUT, DEUST BTP	<ul style="list-style-type: none"> • Accès de droit
Autre Bac+2 BTP	
Licence ou Master d'architecture	<ul style="list-style-type: none"> • BTP003 Maquette numérique (6 ECTS)
BTS, L2, LP, Master du domaine d'urbanisme ou d'immobilier	
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine scientifique ou/et technique	<ul style="list-style-type: none"> • BTP001 Construction (6 ECTS) • BTP003 Maquette numérique (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine économie ou/et gestion	

8.2 Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES

8.2.1 Diplômes d'architecture (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES :
Licence d'architecture	<ul style="list-style-type: none"> • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • BTP120 Management de projet BIM (6 ECTS) • UABT16 Expérience professionnelle et Projet tutoré de LP génie civil (18 ECTS)
Master d'architecture, Architecte DPLG ou HMO	

8.2.2 Diplômes de génie civil (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence de génie civil	<ul style="list-style-type: none"> • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT16 Expérience professionnelle et Projet tutoré de LP génie civil (18 ECTS)
LP métiers du BTP / BUT génie civil	
Master de génie civil	

8.2.3 Diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence en sciences et/ou techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS)
Master de sciences et/ou techniques	
Ingénieur CTI	<ul style="list-style-type: none"> • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • MSE102 Management et organisation des entreprises (6 ECTS)

8.2.4 Diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	VES accordée
Licence ou LP d'économie, gestion, management	<ul style="list-style-type: none"> • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • MSE102 Management et organisation des entreprises (6 ECTS)

9. LP13505Z – LP énergétique et fluides du bâtiment – admission en troisième année

9.1 Accès aux diplômes par VES

Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu (hors Cnam)	Accès au diplôme accordé sous réserve de valider les UE ci-dessous :
BTS, DUT, BUT, DEUST BTP	<ul style="list-style-type: none"> • Accès de droit
Licence ou Master d'architecture	
BTS, DUT, BUT, DEUST Energie et bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> • BTP001 Construction (6 ECTS) • BTP003 Maquette numérique (6 ECTS)
BTS, DUT, BUT, DEUST Energie (hors bâtiment)	
Autre Bac+2 BTP	<ul style="list-style-type: none"> • BTP013 Physique du bâtiment (6 ECTS)
BTS, L2, LP, Master du domaine d'urbanisme ou d'immobilier	<ul style="list-style-type: none"> • BTP013 Physique du bâtiment (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine scientifique ou/et technique	<ul style="list-style-type: none"> • BTP001 Construction (6 ECTS) • BTP003 Maquette numérique (6 ECTS)

CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine économie ou/et gestion	<ul style="list-style-type: none"> • BTP001 Construction (6 ECTS) • BTP003 Maquette numérique (6 ECTS) • BTP013 Physique du bâtiment (6 ECTS)
--	--

9.2 Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES

9.2.1 Diplômes d'architecture (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence d'architecture	<ul style="list-style-type: none"> • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS)
Master d'architecture, Architecte DPLG ou HMO	<ul style="list-style-type: none"> • UABT16 Expérience professionnelle et Projet tutoré de LP génie civil (18 ECTS)

9.2.2 Diplômes de génie civil ou énergie (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence de génie civil ou énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS)
LP métiers du BTP ou énergie	<ul style="list-style-type: none"> • UABT16 Expérience professionnelle et Projet tutoré de LP génie civil (18 ECTS)
Master de génie civil ou énergie	<ul style="list-style-type: none"> • UTC110 Mathématiques appliquées (3 ECTS) • UTC105 Thermique, acoustique, mécanique des fluides (3 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT16 Expérience professionnelle et Projet tutoré de LP génie civil (18 ECTS)

9.2.3 Diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence en sciences et/ou techniques	<ul style="list-style-type: none"> • UTC110 Mathématiques appliquées (3 ECTS) • UTC105 Thermique, acoustique, mécanique des fluides (3 ECTS)
Master de sciences et/ou techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS)
Ingénieur CTI	<ul style="list-style-type: none"> • UABT16 Expérience professionnelle et Projet tutoré de LP génie civil (18 ECTS)

9.2.4 Diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence ou LP d'économie, gestion, management	<ul style="list-style-type: none"> • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS)
Master d'économie, gestion, management	<ul style="list-style-type: none"> • UTC110 Mathématiques appliquées (3 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS)

10. Diplômes de la filière Bâtiment

Les tableaux ci-après présentent les UE accordées automatiquement par la VES pour les diplômes HTT suivants :

- LG03503A Licence parcours bâtiment
- DIE3100A Chargé d'études Bâtiment
- CYC8301A Ingénieur parcours Bâtiment

10.1 Accès aux diplômes par VES

Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu (hors Cnam)	Accès au diplôme accordé sous réserve de valider les UE ci-dessous :
BTS, DUT, BUT, DEUST BTP	<ul style="list-style-type: none"> Accès de droit
BTS, DUT, BUT, DEUST du domaine Energie et bâtiment	
BTS, DUT, BUT, DEUST du domaine Energie (hors bâtiment)	<ul style="list-style-type: none"> BTP001 Construction (6 ECTS) BTP003 Maquette numérique (6 ECTS)
Autre Bac+2 BTP	<ul style="list-style-type: none"> BTP005 RDM (6 ECTS) BTP013 Physique du bâtiment (6 ECTS)
Licence ou Master d'architecture dans le cadre de la convention ENSA / CNAM	<ul style="list-style-type: none"> 18 ECTS au choix parmi les UE BTP0xx ou MVA0xx.
Licence ou Master d'architecture	<ul style="list-style-type: none"> BTP005 RDM (6 ECTS) BTP013 Physique du bâtiment (6 ECTS) BTP010 Technologie de chantier (6 ECTS)
BTS, L2, LP, Master du domaine d'urbanisme ou d'immobilier	<ul style="list-style-type: none"> BTP005 RDM (6 ECTS) BTP013 Physique du bâtiment (6 ECTS) BTP010 Technologie de chantier (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine scientifique ou/et technique	<ul style="list-style-type: none"> BTP001 Construction (6 ECTS) BTP003 Maquette numérique (6 ECTS) BTP010 Technologie de chantier (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine économie ou/et gestion	<ul style="list-style-type: none"> BTP001 Construction (6 ECTS) BTP003 Maquette numérique (6 ECTS) BTP005 RDM (6 ECTS) BTP013 Physique du bâtiment (6 ECTS) BTP010 Technologie de chantier (6 ECTS)

10.2 Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes

Les tableaux ci-après présentent les UE accordées automatiquement par la VES

10.2.1 Diplômes d'architecture (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence d'architecture	<ul style="list-style-type: none"> ECTS BTP au choix : BTP003 Maquette numérique (6 ECTS) Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
Master d'architecture, Architecte DPLG ou HMO	<ul style="list-style-type: none"> BTP113 Gestion de projet de construction (3 ECTS) BTP197 droit de la construction (3 ECTS) ECTS BTP au choix : BTP120 Management de projet BIM (6 ECTS) ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS)

10.2.2 Diplômes de génie civil (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence de génie civil (ne concerne pas la Licence du Cnam)	<ul style="list-style-type: none"> UTC110 Mathématiques (3 ECTS) UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) UTC105 Acoustique, Thermique (3 ECTS) Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS)

	<ul style="list-style-type: none"> • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « bureau d'études structures » (ne concerne pas la LP du Cnam)	<ul style="list-style-type: none"> • BTP106 Béton armé (3 ECTS) • BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) • 6 ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) • 6 ECTS BTP au choix : BTP164 ou BTP165 ou BTP166 • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « conduite de travaux » (ne concerne pas la LP du Cnam)	<ul style="list-style-type: none"> • BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) • BTP114 Préparation de chantier (3 ECTS) • BTP115 Gestion de chantier (3 ECTS) • BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) • 6 ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou performance énergétique, orientées « bureau d'études thermique » (ne concerne pas la LP du Cnam)	<ul style="list-style-type: none"> • BTP111 Thermique du bâtiment (3 ECTS) • BTP116 Enveloppes du bâtiment (3 ECTS) • BTP117 CVC (3 ECTS) • BTP118 Systèmes énergétiques du bâtiment (3 ECTS) • 6 ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « économie de la construction » (ne concerne pas la LP du Cnam)	<ul style="list-style-type: none"> • BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) • BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) • 12 ECTS BTP au choix : BTP154 Prescription (3 ECTS), BTP155 Chiffrage (3 ECTS) • 6 ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)

10.2.3 Diplômes en énergie, génie climatique et bâtiment (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
LP Métiers de l'énergie, de l'environnement et du génie climatique, orientée Bâtiment (ne concerne pas la LP du Cnam)	<ul style="list-style-type: none"> • BTP111 Thermique du bâtiment (3 ECTS) • BTP117 CVC (3 ECTS) • BTP118 Systèmes énergétiques du bâtiment (3 ECTS) • BTP119 Électricité du bâtiment (3 ECTS) • 6 ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
LP Métiers de l'énergie, Gestion et maintenance des installations énergétiques, orientée Bâtiment (ne concerne pas la LP du Cnam)	

10.2.4 Diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence en sciences et/ou techniques	<ul style="list-style-type: none"> • UTC110 Mathématiques (3 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
Master de sciences et/ou techniques	<ul style="list-style-type: none"> • UTC110 Mathématiques (3 ECTS) • 6 ECTS BTP au choix : MVA101 Analyse et calcul matriciel (6 ECTS) • 6 ECTS SHES au choix : MSE102 (6 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
Ingénieur CTI	

10.2.5 Diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence ou LP d'économie, gestion, management	<ul style="list-style-type: none"> • ECTS SHES au choix : MSE102 (6 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
Master d'économie, gestion, management	

10.3 Accords spécifiques aux CCR ultramarins

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
LP gestion de projets et conduite de Travaux de l'université de La Réunion	<ul style="list-style-type: none"> • BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) • BTP114 Préparation de chantier (3 ECTS) • BTP115 Gestion de chantier (3 ECTS) • BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) • 6 ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
Master Mention Génie Civil de l'université de La Réunion	<ul style="list-style-type: none"> • UTC110 Mathématiques (3 ECTS) • UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) • UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) • UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) • UTC105 Acoustique, Thermique (3 ECTS) • BTP106 Béton armé (3 ECTS) • BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) • BTP109 Fondations (3 ECTS) • BTP110 Soutènements (3 ECTS) • BTP111 Thermique du bâtiment (3 ECTS) • BTP112 Acoustique du bâtiment (3 ECTS) • BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) • BTP116 Enveloppes du bâtiment (3 ECTS) • BTP117 CVC (3 ECTS) • BTP118 Systèmes énergétiques (3 ECTS) • BTP119 Électricité du bâtiment (3 ECTS) • BTP120 Management de projet BIM (6 ECTS) • BTP121 Bâtiment intelligent (3 ECTS) • 6 ECTS BTP au choix : MVA101 Analyse et calcul matriciel (6 ECTS) • 6 ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)

LP construction en zone intertropicale de l'université de Guyane	<ul style="list-style-type: none"> • UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) • UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) • BTP106 Béton armé (3 ECTS) • BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) • BTP108 Construction bois (3 ECTS) • BTP111 Thermique du bâtiment (3 ECTS) • BTP113 Gestion de projet de construction (3 ECTS) • BTP115 Gestion de chantier (3 ECTS) • BTP114 Préparation de chantier (3 ECTS) • BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) • 6 ECTS BTP au choix : USBTR2 Construction en zone Caraïbes (6 ECTS) • ANGXXX Anglais (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
--	---

10.4 Accords spécifiques au Centre Cnam INPHB d'Abidjan

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
DTS Technicien supérieur « Bâtiment et Urbanisme » ou « Équipement » ou « Techniciens géomètre » de l'INP-HP de Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> • BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) • BTP114 Préparation de chantier (3 ECTS) • BTP115 Gestion de chantier (3 ECTS) • BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) • 6 ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
Ingénieur des techniques « Bâtiment » de l'INP-HP de Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> • UTC110 Mathématiques (3 ECTS) • UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) • UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) • UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) • UTC105 Thermique, acoustique, mécanique des fluides (3 ECTS) • BTP106 Béton armé (3 ECTS) • BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) • BTP109 Fondations (3 ECTS) • BTP110 Soutènements (3 ECTS) • BTP111 Thermique du bâtiment (3 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)

11. Diplômes de la filière Travaux Publics

Les tableaux ci-après présentent les UE accordées automatiquement par la VES pour les diplômes HTT suivants :

- LG03502A Licence parcours Travaux Publics
- DIE4700A Chargé d'études Travaux Publics
- CYC8305A Ingénieur parcours Travaux Publics

11.1 Accès aux diplômes par VES

Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu (hors Cnam)	Accès au diplôme accordé sous réserve de valider les UE ci-dessous :
BTS, DUT, BUT, DEUST BTP	Accès de droit
Autre Bac+2 BTP	<ul style="list-style-type: none"> BTP005 RDM (6 ECTS) BTP006 Géotechnique (6 ECTS)
Licence ou Master d'architecture dans le cadre de la convention ENSA / CNAM	18 ECTS au choix parmi les UE BTP0xx ou MVA0xx.
Licence ou Master d'architecture	<ul style="list-style-type: none"> BTP005 RDM (6 ECTS) BTP006 Géotechnique (6 ECTS) BTP010 Technologie de chantier (6 ECTS) BTP012 Topographie (6 ECTS)
BTS, L2, LP, Master du domaine d'urbanisme ou d'immobilier	<ul style="list-style-type: none"> BTP003 Maquette numérique (6 ECTS) BTP005 RDM (6 ECTS) BTP006 Géotechnique (6 ECTS) BTP010 Technologie de chantier (6 ECTS) BTP012 Topographie (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine scientifique ou/et technique	
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine économie ou/et gestion	

11.2 Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES

11.2.1 Diplômes d'architecture (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence d'architecture	<ul style="list-style-type: none"> Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
Master d'architecture, Architecte DPLG ou HMO	<ul style="list-style-type: none"> BTP113 Gestion de projet de construction (3 ECTS) BTP197 droit de la construction (3 ECTS) 6 ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS)

11.2.2 Diplômes de génie civil (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence de génie civil (ne concerne pas la Licence du Cnam)	<ul style="list-style-type: none"> UTC110 Mathématiques (3 ECTS) UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) UTC105 Acoustique, Thermique (3 ECTS) BTP106 Béton armé (3 ECTS) BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) BTP109 Fondations (3 ECTS) BTP110 Soutènements (3 ECTS) Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « bureau d'études structures » (ne concerne pas la LP du Cnam)	<ul style="list-style-type: none"> BTP106 Béton armé (3 ECTS) BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) 6 ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) 6 ECTS BTP au choix : BTP164 ou BTP165 ou BTP166 Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS)

13/19

	<ul style="list-style-type: none"> • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « conduite de travaux » (ne concerne pas la LP du Cnam)	<ul style="list-style-type: none"> • BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) • BTP114 Préparation de chantier (3 ECTS) • BTP115 Gestion de chantier (3 ECTS) • BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) • 6 ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)

11.2.3 Diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence en sciences	<ul style="list-style-type: none"> • UTC110 Mathématiques (3 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
Master de sciences et/ou techniques Ingénieur CTI	<ul style="list-style-type: none"> • UTC110 Mathématiques (3 ECTS) • ECTS BTP au choix : MVA101 Analyse et calcul matriciel (6 ECTS) • ECTS SHES au choix : MSE102 (6 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)

11.2.4 Diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence ou LP d'économie, gestion, management	<ul style="list-style-type: none"> • ECTS SHES au choix : MSE102 (6 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS)
Master d'économie, gestion, management	<ul style="list-style-type: none"> • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)

11.2.5 Accords spécifiques aux CCR ultramarins

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
LP gestion de projets et conduite de Travaux de l'université de La Réunion	<ul style="list-style-type: none"> • BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) • BTP114 Préparation de chantier (3 ECTS) • BTP115 Gestion de chantier (3 ECTS) • BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) • 6 ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
LP construction en zone intertropicale de l'université de Guyane	<ul style="list-style-type: none"> • UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) • UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) • BTP106 Béton armé (3 ECTS) • BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) • BTP108 Construction bois (3 ECTS) • BTP111 Thermique du bâtiment (3 ECTS) • BTP113 Gestion de projet de construction (3 ECTS) • BTP115 Gestion de chantier (3 ECTS) • BTP114 Préparation de chantier (3 ECTS) • BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) • 6 ECTS BTP au choix : USBTR2 Construction en zone Caraïbes (6 ECTS) • ANGXXX Anglais (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)

14/19

11.3 Accords spécifiques au Centre Cnam INPHB d'Abidjan

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
DTS Technicien supérieur « Bâtiment et Urbanisme » ou « Équipement » ou « Techniciens géomètre » de l'INP-HP de Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> • BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) • BTP114 Préparation de chantier (3 ECTS) • BTP115 Gestion de chantier (3 ECTS) • BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) • 6 ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
Ingénieur des techniques Routes et transports de l'INP-HP de Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> • UTC110 Mathématiques (3 ECTS) • UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) • UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) • UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) • BTP106 Béton armé (3 ECTS) • BTP109 Fondations (3 ECTS) • BTP110 Soutènements (3 ECTS) • BTP125 Voiries et réseaux divers (3 ECTS) • BTP126 Terrassements (3 ECTS) • BTP127 Routes (3 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
Ingénieur des techniques Hydraulique et Environnement de l'INP-HP de Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> • UTC110 Mathématiques (3 ECTS) • UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) • BTP125 Voiries et réseaux divers (3 ECTS) • UTC105 Thermique, acoustique, mécanique des fluides (3 ECTS) • BTP125 Voiries et réseaux divers (3 ECTS) • 9 ECTS BTP au choix : • BTP146 Risque hydrologique et territoire (3 ECTS) • BTP147 Prévention impact de nappe sur le bâti (3 ECTS) • BTP148 Dimensionnement du réseau pluvial (3 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
Ingénieur des techniques Mines de l'INP-HP de Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> • UTC110 Mathématiques (3 ECTS) • UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) • UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) • UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) • UTC105 Thermique, acoustique, mécanique des fluides (3 ECTS) • 9 ECTS BTP au choix : • BTP143 Mécanique des roches (3 ECTS) • BTP140 Géologie appliquée (3 ECTS) • BTP141 Reconnaissances géologiques (3 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
Ingénieur des techniques Génie rural de l'INP-HP de Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> • UTC110 Mathématiques (3 ECTS) • UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) • UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) • UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) • BTP106 Béton armé (3 ECTS) • BTP109 Fondations (3 ECTS) • BTP110 Soutènements (3 ECTS) • BTP125 Voiries et réseaux divers (3 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
Ingénieur des techniques en « Sciences géographiques » de l'INP-HP de Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> • UTC110 Mathématiques (3 ECTS) • UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) • UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) • UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) • BTP106 Béton armé (3 ECTS)

15/19

	<ul style="list-style-type: none"> • BTP109 Fondations (3 ECTS) • BTP110 Soutènements (3 ECTS) • BTP125 Voiries et réseaux divers (3 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
--	--

12. Diplômes en Structure

Les tableaux ci-après présentent les UE accordées automatiquement par la VES pour les diplômes HTT suivants :

- LG03501 Licence parcours structure
- DIE4600A Chargé d'études structure
- CYC8303 Ingénieur parcours structure

12.1 Accès aux diplômes par VES

Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu (hors Cnam)	Accès au diplôme accordé sous réserve de valider les UE ci-dessous :
BTS, DUT, BUT, DEUST BTP	Accès de droit
Autre Bac+2 BTP	<ul style="list-style-type: none"> • BTP005 RDM (6 ECTS) • BTP006 Géotechnique (6 ECTS)
Licence ou Master d'architecture dans le cadre de la convention ENSA / CNAM	<ul style="list-style-type: none"> • 18 ECTS au choix parmi les UE BTP0xx ou MVA0xx.
Licence ou Master d'architecture	<ul style="list-style-type: none"> • BTP005 RDM (6 ECTS) • BTP006 Géotechnique (6 ECTS) • BTP007 Béton armé (6 ECTS) • BTP008 Métal et Bois (6 ECTS)
BTS, L2, LP, Master du domaine d'urbanisme ou d'immobilier	<ul style="list-style-type: none"> • BTP003 Maquette numérique (6 ECTS) • BTP005 RDM (6 ECTS) • BTP006 Géotechnique (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP du domaine scientifique ou/et technique	<ul style="list-style-type: none"> • BTP001 Construction (6 ECTS) • BTP003 Maquette numérique (6 ECTS) • BTP005 RDM (6 ECTS) • BTP006 Géotechnique (6 ECTS)
Master du domaine scientifique ou/et technique	<ul style="list-style-type: none"> • BTP001 Construction (6 ECTS) • BTP003 Maquette numérique (6 ECTS)
CPGE, BTS, DUT, L2, LP, Master du domaine économie ou/et gestion	<ul style="list-style-type: none"> • BTP001 Construction (6 ECTS) • BTP003 Maquette numérique (6 ECTS) • BTP005 RDM (6 ECTS) • BTP006 Géotechnique (6 ECTS)

12.2 Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes

Les tableaux ci-après présente les UE accordées automatiquement par la VES

12.2.1 Diplômes d'architecture (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence d'architecture	<ul style="list-style-type: none"> • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT16 Expérience professionnelle et Projet tutoré de LP génie civil (18 ECTS)
Master d'architecture	<ul style="list-style-type: none"> • ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS)
Architecte DPLG ou HMO	<ul style="list-style-type: none"> • BTP121 Gestion de projet de construction (3 ECTS) • BTP197 droit de la construction (3 ECTS)

12.2.2 Diplômes de génie civil (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence de génie civil	<ul style="list-style-type: none"> • UTC110 Mathématiques (3 ECTS) • UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) • UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) • UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) • UTC105 Acoustique, Thermique (3 ECTS) • BTP106 Béton armé (3 ECTS) • BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) • BTP109 Fondations (3 ECTS) • BTP110 Soutènements (3 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « bureau d'études structures »	<ul style="list-style-type: none"> • BTP106 Béton armé (3 ECTS) • BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) • ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « conduite de travaux »	<ul style="list-style-type: none"> • BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) • BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) • ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « économie de la construction »	<ul style="list-style-type: none"> • BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) • BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) • 6 ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)

12.2.3 Diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence en sciences et techniques	<ul style="list-style-type: none"> • UTC110 Mathématiques (3 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
Master de sciences et/ou techniques	<ul style="list-style-type: none"> • UTC110 Mathématiques (3 ECTS) • 6 ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS)
Ingénieur CTI	<ul style="list-style-type: none"> • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)

12.2.4 Diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence ou LP d'économie, gestion, management	<ul style="list-style-type: none"> • ECTS SHES au choix : MSE102 (6 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS)
Master d'économie, gestion, management	<ul style="list-style-type: none"> • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)

12.2.5 Accords spécifiques aux CCR ultramarins

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
LP gestion de projets et conduite de Travaux de l'université de La Réunion	<ul style="list-style-type: none"> BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) BTP114 Préparation de chantier (3 ECTS) BTP115 Gestion de chantier (3 ECTS) BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) 6 ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
LP construction en zone intertropicale de l'université de Guyane	<ul style="list-style-type: none"> UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) BTP106 Béton armé (3 ECTS) BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) BTP108 Construction bois (3 ECTS) BTP113 Gestion de projet de construction (3 ECTS) BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) ANGXXX Anglais (6 ECTS) UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)

13. Diplômes en Géotechnique

Les tableaux ci-après présentent les UE accordées automatiquement par la VES pour les diplômes HTT suivants :

- LG03504 Licence parcours géotechnique
- CYC8303 Ingénieur parcours géotechnique

13.1 Accès aux diplômes par VES

Le tableau ci-dessous présente les autorisations d'accès aux diplômes accordées par la VES en fonction du diplôme détenu. Ces autorisations sont assorties d'une obligation de validation d'UE complémentaires, idéalement à valider en prérequis.

Diplôme obtenu (hors Cnam)	Accès accordé sous réserve de valider :
BTS, DUT, BUT, DEUST BTP	Accès de droit
BTS BTP, DUT génie civil, DEUST ou Géologie	Accès de droit

13.2 Validation des études supérieures en vue de la préparation des diplômes

Les tableaux ci-après présentent les UE accordées automatiquement par la VES

13.2.1 Diplômes de génie civil (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence de génie civil	<ul style="list-style-type: none"> UTC110 Mathématiques (3 ECTS) UTC102 Sciences des matériaux (3 ECTS) UTC103 Résistance des matériaux (3 ECTS) UTC104 Mécanique des sols (3 ECTS) UTC105 Acoustique, Thermique (3 ECTS) Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « bureau d'études structures »	<ul style="list-style-type: none"> BTP106 Béton armé (3 ECTS) BTP107 Constructions métalliques (3 ECTS) 6 ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS)

18/19

	<ul style="list-style-type: none"> • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
LP métiers du BTP, mention bâtiment ou génie civil, orientées « conduite de travaux »	<ul style="list-style-type: none"> • BTP113 Gestion de projet (3 ECTS) • BTP197 Droit de la construction (3 ECTS) • 6 ECTS SHES au choix : MSE102 Management des entreprises (6 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)

13.2.2 Diplômes en sciences et techniques (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence en sciences et/ou techniques	<ul style="list-style-type: none"> • UTC110 Mathématiques (3 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
Master de sciences et/ou techniques	<ul style="list-style-type: none"> • UTC110 Mathématiques (3 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
Ingénieur CTI	<ul style="list-style-type: none"> • UTC110 Mathématiques (3 ECTS) • 6 ECTS SHES au choix : MSE102 • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)

13.2.3 Diplômes en économie, gestion ou management (L3 et plus)

Diplôme obtenu (hors Cnam)	UE validée(s) par VES
Licence ou LP d'économie, gestion, management	<ul style="list-style-type: none"> • ECTS SHES au choix : MSE102 (6 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)
Master d'économie, gestion, management	<ul style="list-style-type: none"> • ECTS SHES au choix : MSE102 (6 ECTS) • Une UE d'anglais codée ANGxxx (6 ECTS) • UABT03 Expérience professionnelle et mémoire de licence (18 ECTS)

14. Diplômes de la filière Aménagement et Environnement


Les diplômes HTT suivants ne font l'objet d'aucune mesure de VES automatique :

- LG03505 Licence parcours Aménagement et Environnement
- CYC8304 Ingénieur parcours Aménagement et Environnement

Les dossiers sont étudiés au cas par cas par le responsable du diplôme.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2023

Pour l'Administratrice générale empêchée,
et par délégation,
La directrice nationale des formations



Ariane FREHEL

Le Conservatoire national des arts et métiers

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

19/19

Actes publiés à titre informatif

DÉCISION N° 2023-88 AG
portant nomination de la directrice de l'action régionale (DirAr)

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 89-108 du 20 février 1989 modifié relatif aux centres régionaux du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la décision n°2015-10 du 5 février 2015 portant création de la direction de l'action régionale (DirAR),

Vu la décision n°17-03 du 2 janvier 2017 portant nomination d'un adjoint de l'administrateur général en charge de la stratégie et du développement,

Vu l'organigramme général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le contrat de travail n°2023-1521 DRH du 18 juillet 2023 signé entre le Conservatoire national des arts et métiers et madame Aude BONO-VANDORME,

DECIDE :

Article 1 - Nomination

Madame Aude BONO-VANDORME, agent contractuelle de catégorie A, est nommée directrice de l'action régionale du Conservatoire des arts et métiers à compter du 28 août 2023.

Article 2 - Rattachement

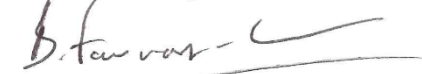
Conformément au schéma d'organisation du pôle stratégie et développement validé par le comité technique du 20 juin 2017, la directrice de l'action régionale est rattachée sur le plan hiérarchique et fonctionnel à l'adjoint de l'administratrice générale chargé du développement, des partenariats et des relations externes.

Article 3 - Exécution

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui fait l'objet d'une notification à l'intéressée.

Fait à Paris, le 28 août 2023

L'administratrice générale



Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

Notification à :

- Madame Aude BONO-VANDORME

Copie à :

- Monsieur l'agent comptable
- Monsieur le directeur général des services
- Monsieur l'adjoint de l'administratrice générale chargé du développement, des partenariats et des relations externes
- Madame la directrice des ressources humaines
- Madame la directrice des affaires financières